



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 7 novembre 2024 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 7 NOVEMBRE 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 octobre 2024
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2024
4. Loisirs
 - a) Noël des enfants
 - b) Conception et construction d'un parc de planche à roulettes au parc des loisirs: Octroi de contrat
5. Service de Sécurité incendies: Test annuel APPRIA
6. Urbanisme
 - a) Avis de motion: Règlement #Z2019-13 (Zonage)
 - b) Dérogation mineure #2024-011: 245-A rue Saint-Jacques
 - c) Projet domiciliaire au 288 rue Saint-Martin: Cession des infrastructures
 - d) Projet domiciliaire au 231 rue Saint-Jacques: Cession de parcelles de lots
7. Comptes à payer pour le mois de novembre 2024
8. Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois d'octobre 2024
9. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
10. Avis de motion: Règlement #462 sur la gestion contractuelle
11. Avis de motion: Règlement #463 régissant le déroulement des séances du Conseil municipal
12. Adoption d'une politique en matière de santé et de sécurité au travail
13. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
14. Registre public des déclarations des élus municipaux
15. Varia



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

16. Public: Période de questions

17. Levée de l'assemblée

2024-11-293 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2024-11-293 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2024-11-294 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 octobre 2024

Résolution #2024-11-294 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 octobre 2024

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 octobre 2024.

ADOPTÉE

2024-11-295 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2024

Résolution #2024-11-295 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2024

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2024.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

2024-11-296 Service des loisirs: Noël des enfants

Résolution #2024-11-296 : Service des loisirs: Noël des enfants

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs organise annuellement un marché de Noël qui aura lieu les 07 et 08 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce marché de Noël, un dépouillement de cadeaux de Noël pour les enfants avec la présence du père-noël est organisé par le service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE suite aux inscriptions effectuées auprès du service des loisirs pour ledit dépouillement, l'achat de cadeaux doit être effectué;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal autorise une dépense approximative de 8 250\$ pour l'achat de cadeaux auprès de la *Librairie moderne* pour le Noël des enfants qui aura lieu les 07 et 08 décembre 2024.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2024-11-297
Conception et
construction
d'un parc de
planche à
roulettes au parc
des loisirs:
Octroi de
contrat

Résolution #2024-11-297 : Conception et construction d'un parc de planche à roulettes au parc des loisirs: Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air-volet 2 (PAFIRSPA) en novembre 2023 pour l'implantation d'un parc de planche à roulettes;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'un parc de planche à roulettes a été retenu dans le cadre de ce programme et qu'une somme maximale de 396 819\$, équivalent à 66% des coûts admissibles pourrait nous être attribués suivant lettre d'annonce de la ministre en date du 27 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a procédé à un appel d'offres public # NAPV 2024-08-22 pour les services professionnels pour la conception et construction d'un parc de planche à roulettes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a reçu deux (2) soumissions et que tous étaient conformes pour analyse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a constitué un comité de sélection pour évaluer les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM la préparation des plans et devis, l'analyse des soumissions reçues ainsi que pour rédiger la grille d'évaluation et pondération avec les membres du comité de sélection pour la conception et la construction d'un parc de planche à roulettes;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du comité a été remis au Conseil municipal de la Municipalité de Napierville pour l'adjudication du contrat;

Nom de la firme	Note de l'évaluation	Prix soumis taxes incluses
Les entreprises Delorme inc.	75.5%	642 235.81 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	70%	602 926.60 \$

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Napierville accorde le contrat de services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage après analyse soit à la firme *Les entreprises Delorme inc.* pour un montant de 642 235.81 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres publics # NAPV 2024-08-22;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Napierville soit autorisée à signer les documents requis dans le cadre de ce projet.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces services et travaux soit pris à même le règlement d'emprunt #461.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2024-11-298
Service de
Sécurité
incendies: Test
annuel APPRIA

Résolution #2024-11-298 : Service de Sécurité incendies: Test annuel APPRIA

CONSIDÉRANT QUE des essais d'ajustement quantitatif des appareils respiratoires pour le service de Sécurité incendies doivent être faits annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Boivin & Gauvin inc. a transmis une offre de services au montant de 3 454.97\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de la firme Boivin & Gauvin inc. au montant de 3 454.97\$ plus les taxes applicables pour effectuer les tests annuels sur les appareils respiratoires pour l'année 2024.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

2024-11-299
Avis de motion:
Règlement
#Z2019-13
(Zonage)

Urbanisme

Résolution #2024-11-299 : Avis de motion: Règlement #Z2019-13 (Zonage)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le premier projet de règlement #Z2019-13.

L'objet de ce règlement vise à:

1- Ajouter le terme *Lieu de retour de contenants consignés* dans la classe d'usage C2-2;

2- Modifier la hauteur des bâtiments de 3 étages hors sol avec stationnement souterrain pour permettre une hauteur de 14 mètres sans toutefois augmenter le nombre d'étages;

3- Autoriser la construction ou l'installation d'une piscine sous les fils électriques en répondant aux critères d'Hydro-Québec et du Code de construction du Québec;

4- Autoriser les autres bâtiments accessoires en cours avant secondaire;

5- Déplacer la limite de la zone P3-4 à même la zone résidentielle de moyenne intensité P2-1 afin d'inclure le lot 6 466 188 à la zone résidentielle de faible intensité P3-4;

6- Modifier le tableau des usages afin de revoir certaines dispositions concernant les classes d'usages C6-1 et C6-2;

2024-11-300
Dérogation
mineure #2024-
011: 245-A rue
Saint-Jacques

Résolution #2024-11-300 : Dérogation mineure #2024-011: 245-A rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été formulée par les propriétaires, du 245-A, rue Saint-Jacques ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire en cours avant;

CONSIDÉRANT QUE la situation est non conforme à la suite d'une opération cadastrale qui a permis de régulariser de nombreux lots existants;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'usage ni la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour analyse lors de sa réunion du 22 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure #2024-011 permettant de rendre conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire en cours avant tel qu'interdit au *Tableau 13 de l'article 119 du Règlement de Zonage Z2019* suivant une opération cadastrale;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il y a eu intervention d'un citoyen.

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Napierville accepte la demande de dérogation mineure #2024-0011 permettant de rendre conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire en cours avant tel qu'interdit au *Tableau 13 de l'article 119 du Règlement de Zonage Z2019* suivant une opération cadastrale.

ADOPTÉE

2024-11-301
Projet
domiciliaire au
288 rue Saint-
Martin: Cession
des
infrastructures

Résolution #2024-11-301 : Projet domiciliaire au 288 rue Saint-Martin: Cession des infrastructures

CONSIDÉRANT QUE le promoteur « Les Habitations Evoluvert » a obtenu un permis de construction afin de développer un projet intégré domiciliaire sur les lots 6 579 872 à 6 579 876;

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement a été préparé par DENICOURT, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES portant le numéro de dossier 25050 afin de valider la conformité aux règlements de lotissement de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la firme EFEL Experts-conseils et a été mandaté par le promoteur afin de préparer les plans et devis ainsi que tous les documents et formulaires à présenter au ministère de l'Environnement, de la Lutte



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin d'y obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal s'est montré favorable au projet et que les infrastructures relatives aux égouts et à l'aqueduc de ce projet domiciliaire doivent être cédée à la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ces infrastructures est une condition au projet dans son ensemble et que cette condition fait partie intégrante de l'entente des promoteurs signée le 10 mai 2024 suivant la résolution numéro 2024-05-170;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la Mairesse Madame Chantale Pelletier et la Directrice générale Madame Julie Archambault à signer devant notaire les actes de cession des infrastructures, suite à l'acceptation des plans tel que construits par le Directeur des Travaux Publics de la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2024-11-302
Projet
domiciliaire au
231 rue Saint-
Jacques: Cession
de parcelles de
lots

Résolution #2024-11-302 : Projet domiciliaire au 231 rue Saint-Jacques: **Cession de parcelles de lots**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur « 9518-1780 Québec Inc. » a obtenu son permis de lotissement pour les lots portant les numéros 6 644 005 à 6 644 009 et 6 644 054;

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement a été préparé par Frédéric Belleville arpenteur géomètre portant le numéro de dossier 41080 afin de valider la conformité aux règlements de lotissement de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal s'est montré favorable au projet et qu'une parcelle de terrain doit être cédée à la Municipalité de Napierville afin de compléter le projet de lotissement souhaité en rendant conforme la largeur de la rue projetée présentement identifiée comme étant le lot numéro 5 827 067;

CONSIDÉRANT QUE la cession de cette parcelle est une condition au projet dans son ensemble;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la Mairesse Madame Chantale Pelletier et la Directrice générale Madame Julie Archambault à signer devant notaire les actes de cession de ladite parcelle, portant le numéro 6 644 054 inclusivement tel que montré sur le plan préliminaire de Frédéric Belleville arpenteur géomètre selon le numéro de dossier 41080 en date du 16 juillet 2024.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2024-11-303 Comptes à payer pour le mois de novembre 2024

Résolution #2024-11-303 : Comptes à payer pour le mois de novembre 2024

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de novembre 2024 soit:

Municipalité au montant de 62 712.10\$

Bibliothèque au montant de 3 985.67\$

Loisirs au montant de 7 177.11\$

Incendie au montant de 4 336.52\$

ADOPTÉE

Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois d'octobre 2024

Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois d'octobre 2024

Dépôt des rapports des dépenses du mois d'octobre 2024 autorisées par les fonctionnaires conformément au règlement #418 et ses amendements décrétant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires ainsi qu'au règlement #421 et ses amendements déléguant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité de Napierville le pouvoir d'autoriser des dépenses de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité de Napierville.

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Tel qu'indiqué à l'article 176.4 du code municipal, la greffière-trésorière dépose en séance ordinaire du Conseil municipal les deux états comparatifs suivants : un premier état comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci et un second état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2024-11-304 Avis de motion: Règlement #462 sur la gestion contractuelle

Résolution #2024-11-304 : Avis de motion: Règlement #462 sur la gestion contractuelle

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #462 sur la gestion contractuelle.

De plus, Monsieur le conseiller Ghislain Perreault présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2024-11-305 Avis de motion: Règlement #463 régissant le déroulement des séances du conseil municipal

Résolution #2024-11-305 : Avis de motion: Règlement #463 régissant le déroulement des séances du conseil municipal

Madame la conseillère Marthe Tardif donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #463 régissant le déroulement des séances du Conseil municipal.

De plus, Madame la conseillère Marthe Tardif présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2024-11-306 Adoption d'une politique en matière de santé et de sécurité au travail

Résolution #2024-11-306 : Adoption d'une politique en matière de santé et de sécurité au travail

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville s'est dotée d'un comité de santé et sécurité au travail depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville est consciente de l'importance des mesures à respecter en matière de santé et de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QU'une politique en matière de santé et de sécurité au travail a été déposée et présentée au Conseil municipal;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Napierville adopte la politique en matière de santé et de sécurité au travail, tel que présenté.

Il est également résolu qu'une copie de cette politique soit transmise à l'ensemble des employés municipaux.

ADOPTÉE

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations d'intérêts pécuniaires de Madame la Mairesse Chantale Pelletier, Mesdames les conseillères Marthe Tardif et Christine Bleau et Messieurs les conseillers Ghislain Perreault, Mario Dufour, Serge Brault et David Dumont ont été déposées au conseil municipal.

Registre public des déclarations des élus municipaux

Registre public des déclarations des élus municipaux

Le registre public des déclarations des élus municipaux est déposé au Conseil municipal en date du 07 novembre 2024.

Varia

Varia

Public: Période de questions

Public: Période de questions

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au Conseil municipal à ce moment de la séance.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & gref.-trés.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Napierville**

2024-11-307
Levée de
l'assemblée

Résolution #2024-11-307 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 19h50.

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

ADOPTÉE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

